



## Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physicochimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux Portée détaillée des agréments

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Public Labos - Site du Gers
Adresse du laboratoire	Chemin de Naréous
	32020 AUCH CEDEX 09
Date de début de validité de l'agrément	01/07/2021
Date de fin de validité de l'agrément	30/06/2026
Date de mise à jour de la portée	0 2 AVR. 2024

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
A-1 - Prélèvements	Agréé
111	
A-2 - Paramètres analysés sur site	Agréé
B - Analyses microbiologiques	Agréé
C - Analyses chimiques	
C-1 - Analyses physico-chimiques	Agréé
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-
E - Analyses complémentaires	
E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
E-4 - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source e des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de sourc et des eaux rendues potables par traitemer conditionnées, pour les matrices dites atypiques	
Analyses des eaux de piscine et de baignade	
F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
F-1 - Prélèvements	Agréé
F-2 - Paramètres analysés sur site	Agréé
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	Agréé
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	Agréé
G - Analyses microbiologiques de base	Agréé





H - Analyses physico-chimiques de base	
H-1 - Pour les eaux de piscine	Agréé
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
I - Analyses complémentaires	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé ( <i>cf.</i> liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
Analyses des eaux minérales naturelles	
J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	•
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
K - Analyses microbiologiques	-
L - Analyses chimiques	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
N - Analyses complémentaires	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	-
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-





E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Legionella

I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Legionella

I-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires

Acide isocyanurique

Matthieu SCHULER
Directeur général délégué
en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise